



D03R0B/B

GROUPE

4

HERBICIDE

Nufarm

MCPA Ester 600

Herbicide Liquide

AGRICOLE

**CONTIENT MCPA
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

GARANTIE:

MCPA 600 g/L

(présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine,
le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible
teneur en acide linoléique), pâturages et
terrains incultes.

No D'HOMOLOGATION 27803
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

AVERTISSEMENT



POISON

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel si ingéré. Porter une chemise à manches longues et un pantalon lors du mélange, du chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir de l'aide médicale ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond au savon et à l'eau.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes et obtenir de l'aide médicale ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison.

En cas d'inhalation, emmener la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION:

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MODE D'EMPLOI:**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSTANCE:**

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE:

L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents. Attendre 7 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées.

MÉLANGE:

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de MCPA Ester 600 de Nufarm et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser.

Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION:

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive. Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide liquide MCPA Ester 600 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION:

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisés que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE:	Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION:	De la 3e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle). De la 1ère feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine). Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle).
MÉTHODE:	Application terrestre ou aérienne.
DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE:	Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle. Jusqu'à 900 mL pour l'avoine.

CULTURE:	Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)
MOMENT PROPICE À L'APPLICATION:	Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard. Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.
MÉTHODE:	Application terrestre seulement.
DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE:	Jusqu'à 1,05 L.

CULTURE: Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION: Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux. Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau.

MÉTHODE: Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE: Jusqu'à 700 mL.

Attention: Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés.

CULTURE: Culture fourragère établie (luzerne, trèfle alsike et trèfle rouge, graminées)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION: Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émergent tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance. Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne.

MÉTHODE: Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE: Jusqu'à 1,65 L.

CULTURE: Pâturages (sans légumineuses),
Chaume, Bords de routes, Terres non
cultivées

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION:**

Appliquer dans une période de
croissance rapide, habituellement en
mai, juin et/ou en septembre.
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant
100 à 300 litres d'eau par hectare.
Utiliser la dose la plus élevée sur les
mauvaises herbes vivaces ; un
deuxième traitement peut s'avérer
nécessaire. Le fait de herser les
chaumes de céréales et de pulvériser
les repousses peut aider à la
suppression.

Ne pas appliquer sur des graminées et
des pâturages nouvellement semés
avant qu'ils ne soient bien établis.
En présence de bonnes conditions de
croissance et d'humidité, une
pulvérisation peut être effectuée
jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

MÉTHODE: Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE:**

Jusqu'à 2,8 L.

**SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-
PÂTURÉES:**

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai,
juin et/ou septembre. Appliquer 1,8 à 3,7 litres de produit dans 100 à
1000 litres d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les
espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de
l'Ouest et le saule. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de
hauteur quand le feuillage est bien développé. Les applications
effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées
donnent habituellement les meilleurs résultats.

Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée. Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES SUPPRIMÉES:

Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens*, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaise), Laitue scariole, Herbes à poux, Ansérine de Russie*, Bourse-à-Pasteur*, Tabouret des champs, Vesce jargeau, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).

* Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

DOSES POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES SENSIBLES:

Petits plantules, bonnes conditions de croissance: 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères: 900 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER:

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle*, Bardanette épineuse, Chardon des champs*, Spargoute des champs*, Patience crépue, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs*, Prêle des champs*, Lépidie des haies*, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies*, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier*, Kochia, Renouée persicaire*, Euphorbe érule*, Chénopode glauque, Laiteron des champs*, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie*, Soude roulante, Renouées*, Mélilot (plantules), Moutarde tanaise, Sarrasin de Tartarie.

* Suppression des parties épigées.

DOSES POUR LES MAUVAISES HERBES PLUS DIFFICILES À SUPPRIMER:

Petits plantules, bonnes conditions de croissance: 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères: 1,50 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien

Mode d'emploi:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada: Tronc commun Utilisation des pesticides* et *Module Pulvérisation aérienne* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions spécifiques au produit:

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, communiquez avec le fabricant ou avec de distributeur ou votre représentant agricole provincial.

D03R0B/B